



Bilan

2022

Mise en œuvre des engagements

des entreprises engagées

*act*4nature
international

sommaire

Introduction	4
I. Historique et fonctionnement du dispositif	5
II. Méthode du bilan	7
III. Les entreprises concernées par le bilan 2020-2022	8
IV. Analyse des résultats	9
a) Nombre d'engagements individuels	9
b) Temporalité des engagements	10
c) Atteinte des engagements	10
d) Thèmes des engagements individuels menés à terme	11
e) Communication interne et/ou externe sur l'exécution des engagements	12
f) Modes de vérification des engagements	13
Conclusion	15
Annexe 1 : Les 10 engagements communs	16
Annexe 2 : Les critères SMART	17
Annexe 3 : Les partenaires d'act4nature international	18

Introduction

En 2018, un consortium composé de nombreux partenaires provenant de divers réseaux d'entreprises, du domaine scientifique, des associations environnementales et des pouvoirs publics a lancé le dispositif act4nature international, dans le but de préserver, valoriser et restaurer la biodiversité et de mobiliser les entreprises autour de leurs impacts directs et indirects sur la nature, ainsi que leurs opportunités d'actions favorables à celle-ci. L'initiative volontaire act4nature international a été lancée en vue de stimuler la prise d'engagements volontaires par les entreprises et mettre en valeur les actions concrètes et SMART en faveur de la biodiversité.

Depuis cinq ans, l'initiative act4nature international a été le moteur de nombreux progrès significatifs. Elle a réussi à sensibiliser et à mobiliser les dirigeants et les responsables opérationnels d'entreprises internationales. Elle a favorisé la visibilité des entreprises françaises à l'échelle mondiale en mettant en avant leurs méthodes, actions et solutions visant à soutenir la réalisation des objectifs du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming Montréal, adoptés lors de la COP15 de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) par 196 pays.

Ces engagements volontaires d'entreprises ont suscité des attentes de la part des parties prenantes quant à leur mise en œuvre effective. Il est donc crucial de rendre compte publiquement de ces actions pour garantir la crédibilité des engagements et du dispositif, et faciliter la communication entre les entreprises et leurs parties prenantes sur ce sujet. Trois ans après la publication du dernier bilan d'évaluation de la mise en œuvre des engagements pris par 70 entreprises pour la période 2018-2020, act4nature international publie le bilan global pour la période 2020-2022.

Cette évaluation s'est concentrée non seulement sur le niveau de réalisation des engagements, mais aussi sur les pratiques de vérification effectuées par un Organisme Tiers Indépendant (OTI), renforçant ainsi la crédibilité des rapports. 92 % des entreprises dans le cadre de cette campagne de bilan global de act4nature international ont communiqué un bilan individuel. Ceci est un signe encourageant de leur mobilisation. Nous espérons que la publication de cette évaluation de la mise en œuvre des engagements d'entreprises pour la période 2020-2022 facilitera le dialogue avec leurs parties prenantes et encouragera une augmentation de l'ambition de leurs actions en faveur d'une économie plus respectueuse de la biodiversité. Notre objectif est de promouvoir une amélioration continue ainsi qu'une augmentation du nombre d'entreprises engagées.

Nicolas Boquet, Directeur Environnement-Climat-Energie de l'Afep

Claire Tutenuit, Déléguée générale d'Entreprises pour l'Environnement (EpE)

Laurence Rouger de Grivel, Directrice Transition Ecologique du Mouvement des Entreprises de France

I. Historique et fonctionnement du dispositif

À la suite de la création du dispositif en 2018, les **partenaires d'act4nature, réseaux d'entreprises, ONGs environnementales, organismes publics et partenaires scientifiques** ont conjointement travaillé sur l'évolution de son format initial pour l'adapter à l'évolution des enjeux internationaux sur la thématique de la biodiversité. Les entreprises opérant sur un périmètre français sont redirigées vers le dispositif **Entreprises Engagées pour la Nature (EEN)⁽¹⁾ géré par l'Office Français de la Biodiversité (OFB)**, alors que le dispositif d'act4nature international cible les entreprises implantées en France et ayant des activités à l'international. **L'opportunité pour ces entreprises est d'intégrer leurs enjeux de biodiversité dans leur stratégie et leurs activités sur l'ensemble de la chaîne de valeur, et ainsi de définir des engagements concrets pour la préservation et restauration de la nature**, en cohérence avec le nouveau cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020.

Pour rappel, les entreprises engagées dans act4nature international ont déposé des engagements dans le cadre de **séquences d'engagements** organisées par le secrétariat du dispositif. Ces engagements sont relus respectivement par les membres du **Comité des partenaires relecteurs⁽²⁾** (composé des types d'organisations citées ci-dessus). Les commentaires collectés par le secrétariat à l'occasion des réunions dédiées sont communiqués à l'entreprise, lui permettant de travailler sur une version améliorée de ses engagements. Ces derniers seront alors présentés lors d'un **Comité de Pilotage composé des membres partenaires relecteurs, partenaires et entreprises engagées dans le dispositif⁽³⁾**. **Un temps d'échange est prévu entre les entreprises et partenaires relecteurs ; ce temps dédié permet à l'entreprise de comprendre les améliorations proposées par le Comité des partenaires relecteurs.** Ces réunions du Comité de Pilotage sont l'occasion pour l'entreprise de présenter son ambition, ses activités et les raisons de sa candidature dans le dispositif, permettant ainsi l'existence d'un lieu de dialogue et d'échange. A l'issue de ce temps dédié, les membres du Comité de Pilotage statuent collectivement sur le caractère **SMART⁽⁴⁾** des engagements déposés par les entreprises, et les entreprises engagées dans le dispositif sont invitées en tant qu'observateur à suivre la session. Pour être reconnu comme SMART, les **10 engagements communs⁽⁵⁾**, ainsi que les **engagements individuels de chaque entreprise** doivent être signés par leur dirigeant.

1 <https://engagespourlanature.ofb.fr/entreprises>

2 Annexe 3

3 Voir la quatrième de couverture

4 SMART : Spécifique, Mesurable, Additionnel, Réaliste et Temporellement encadré – Annexe 2

5 Annexe 1

De plus, depuis début 2023, les entreprises sont invitées à faire apparaître les éléments suivants dans leurs engagements :

- 1 Principaux enseignements de l'analyse de matérialité environnementale ;
- 2 Articulation avec les engagements précédents et explication de la dynamique d'amélioration continue ;
- 3 Principe de « *Comply or Explain* » : sauf explication, chaque engagement commun devrait être décliné en au moins un engagement individuel.

Les engagements individuels sont ensuite publiés sur le site internet d'act4nature international⁽⁶⁾.

L'Afep, EpE et le MEDEF ont interagi avec les entreprises concernant les informations fournies pour renseigner les grilles d'évaluation. Ce bilan en fait la synthèse.

Chaque grille d'évaluation engage uniquement la responsabilité de l'entreprise qui l'a renseignée.



.....
6 <https://www.act4nature.com/>

II. Méthode du bilan

Pour réaliser ce bilan, les entreprises ayant des engagements étant arrivés à terme pour la période 2020-2022 ont été contactées. Une grille de reporting construite et validée par le Comité de pilotage de l'initiative act4nature international leur a été envoyée. Ces **59 entreprises** ont été invitées à renseigner l'état d'avancement à fin 2022 de leurs engagements individuels parvenus à échéance entre 2020 et 2022.

Cette grille est structurée autour de trois catégories d'information :

- 1** La liste des engagements individuels à échéance 2020-2022 (titre, périmètre, indicateur ou objectif associé, échéance ou période de mise en œuvre) enrichis des liens entre ces engagements individuels et les dix engagements communs ;
- 2** Pour chaque engagement, le bilan des actions réalisées au 31 décembre 2022 (état des actions, résultats partiels ou définitifs obtenus et commentaires associés) ;
- 3** La communication effectuée et le cas échéant le mode de vérification des données rendant compte de cette mise en œuvre.

Sur un total de 59 entreprises contactées, 54 ont envoyé leur bilan individuel au secrétariat d'act4nature international. Ces grilles ont été compilées et analysées afin de produire la synthèse présentée dans ce document.

La compilation des grilles peut être obtenue sur simple demande à :

engagement@act4nature.com

Les engagements individuels et les grilles renseignées par les entreprises sont consultables sur le site d'act4nature international :

<https://www.act4nature.com/entreprises-engagées-2020/>

<https://www.act4nature.com/entreprises-engagées-2018/>

III. Les entreprises concernées par le bilan 2020-2022

Les 59 entreprises concernées par le bilan sont les entreprises ayant des engagements arrivant à échéance sur la période 2020-2022.

Celles en gras n'ont pas souhaité communiquer leur bilan.

ADP	L'Oréal
Arkema	LVMH
Axa	Macif
Groupe Bel	Marsh
BL Evolution	Michelin
BNP Paribas	Natixis
Bolloré Logistics*	Nexity
Bouygues Construction	Paprec
Carrefour	Pierre Fabre
Cérélia	Groupe Renault
Club Med	Groupe Rocher
CLS	RTE
CNES*	Saint-Gobain
Covivio	Scor
Danone	Groupe SEB
Deloitte	Séché Environnement
DiotSiaci	Servier
EDF	SNCF
Emerige	Société Générale
Engie	Solvay
Eramet	Storengy
ERM	Suez
Forvia	Technip Energies
France TV	Thermocoax
Gecina	TotalEnergies
Hermès	Unibail-Rodamco-Westfield
Lafarge Holcim	Veolia
Imerys	Vinci
Kering	Sanofi
Léa Nature	

*Entreprises non-membre en 2023

Retrouvez leurs engagements et bilans sur www.act4nature.com

IV. Analyse des bilans

En 2018, les **65 entreprises signataires**, opérant dans divers secteurs, s'engageaient à adopter des mesures tangibles en faveur de la biodiversité. Ces entreprises pionnières ont ouvert la voie et permis à leurs pairs de s'inspirer et de progresser dans la prise en compte des enjeux environnementaux et de biodiversité dans leur stratégie et activités.

Parmi les entreprises engagées en 2018, certaines ont quitté act4nature international pour rejoindre Entreprises Engagées pour la Nature, et **41 ont renouvelé leurs engagements en 2020 portant ainsi leur nombre à 67**. Ces chiffres s'expliquent par la création du dispositif **Entreprises Engagées pour la Nature en 2020**, géré par L'OFB et dédié aux entreprises opérant sur un périmètre d'activité français. Cette évolution a permis d'internationaliser le programme en ouvrant la possibilité aux groupes multinationaux de soumettre leurs engagements.

Au sein du groupe d'entreprises engagées dans le dispositif durant la période 2020-2022, il convient de noter qu'un total de **54 entreprises, soit 92 % des 59 éligibles (88 % en 2020)**, ont procédé à une évaluation de la mise en œuvre de leurs engagements. Certaines entreprises ont quitté le dispositif ou fait l'objet d'un rachat au cours de cette période⁷. Cette démarche confirme leur exigence dans la supervision de leurs actions en faveur de la préservation de la biodiversité, et souligne leur engagement à long terme en la matière.

La disparité entre le nombre d'entreprises engagées dans le programme et celles incluses dans ce rapport s'explique par les échéances de leurs engagements, fixées à l'horizon 2025 voire 2030. Les premiers résultats de ces engagements seront formalisés et évalués dans le prochain rapport, prévu pour publication en 2025.

a) Nombre d'engagements individuels

Le nombre total d'engagements évalués dans le cadre de ce bilan s'élève à 318, soit une moyenne de 6 engagements par entreprise. Il est important de souligner que la nature et l'ambition de ces engagements sont adaptées aux caractéristiques propres à chaque secteur et au niveau de maturité de l'entreprise, ce qui engendre une complexité dans la comparaison et démontre la diversité des approches adoptées par les entreprises pour s'investir dans la préservation de la biodiversité.

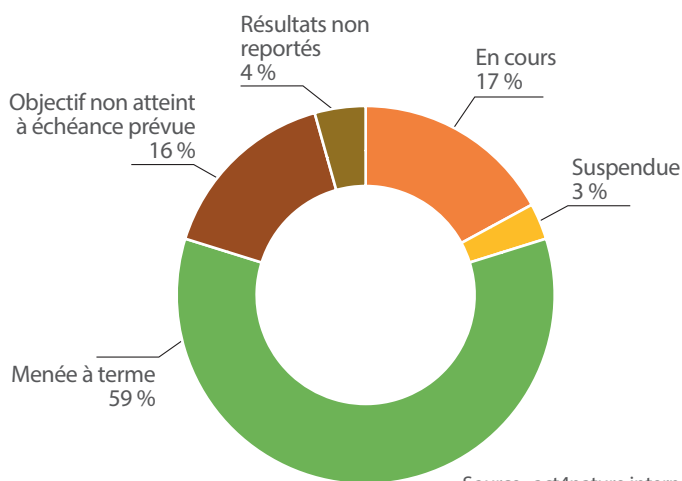
.....
7 Conf. partie III. Les entreprises concernées par le bilan 2020-2022.

b) Temporalité des engagements

Parmi les 318 engagements soumis à une analyse par act4nature international, 69 % d'entre eux présentent une date d'échéance clairement spécifiée, tandis que 31 % sont formulés sous la forme d'engagements à durée indéterminée, ne comportant aucune restriction temporelle. Cette évolution traduit une amélioration car 14 % des engagements examinés par le bilan 2018-2020 n'étaient pas accompagnés d'une date d'échéance. Cette évolution est due au renforcement des critères d'admission du dispositif, qui n'accepte désormais que les engagements formulés selon le modèle SMART (Spécifique, Mesurable, Additionnel, Réaliste, Temporellement encadré).

c) Atteinte des engagements

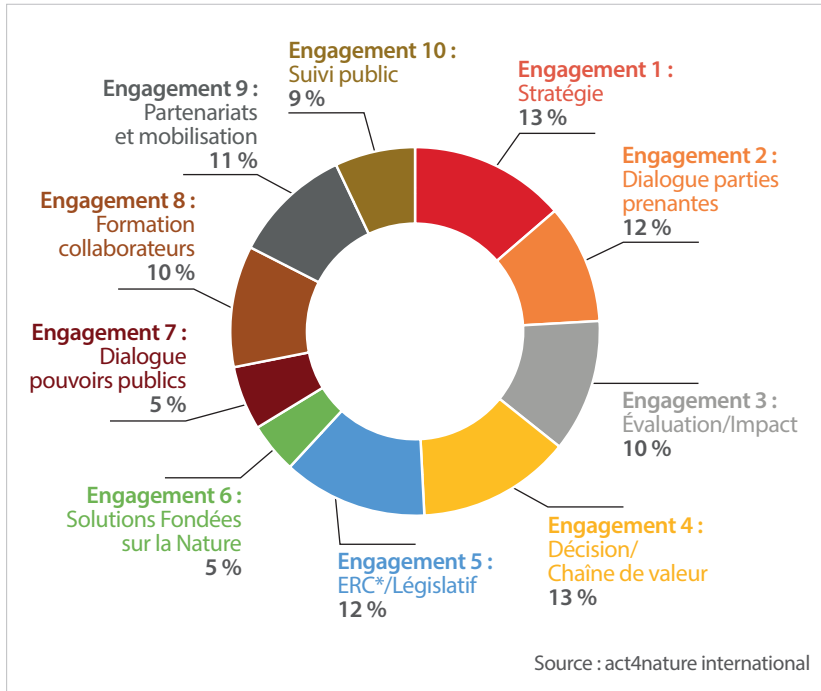
Etat des actions au 31 décembre 2022



- **Suspendue** : actions jugées irréalisables ou non pertinentes en raison d'évolutions majeures au sein de l'entreprise
- **En cours** : actions pas encore arrivées à échéance et en cours de réalisation
- **Menée à terme** : actions complétées avec succès
- **Objectif non atteint à échéance prévue** : actions toujours en cours en raison de retards
- **Résultats non-reportés** : actions non suivies par les entreprises concernées

Au sein des entreprises participantes, les engagements individuels en faveur de la biodiversité sont mis en œuvre sous forme d'actions concrètes. Parmi les actions ayant une échéance fixée au plus tard le 31 décembre 2022, on constate que 59 % ont été complétées avec succès, tandis que 17 % sont toujours en cours, de manière continue. Par ailleurs, 16 % de ces actions sont toujours en cours en raison de retards, a priori principalement imputables à la crise sanitaire. Seulement 3 % des engagements ont été suspendus, jugés irréalisables ou non pertinents en raison d'évolutions majeures au sein de l'entreprise (changement de direction, restructuration), et 4 % des engagements n'ont pas été suivis par les entreprises concernées.

d) Thèmes des engagements individuels menés à terme



*ERC : Eviter-Réduire-Compenser les atteintes à la biodiversité

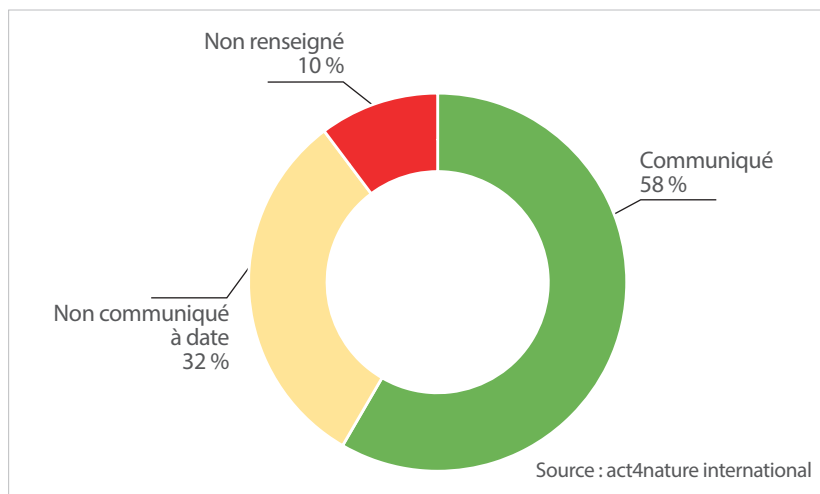
Chaque engagement individuel peut concerner plusieurs thèmes.

L'ensemble des thématiques des **10 engagements communs** définis en 2018 avec les partenaires d'**act4nature international**⁽⁸⁾ sont représentées dans les 189 engagements individuels menés à terme, de façon relativement équilibrée.

Les thématiques centrées sur l'incorporation de la biodiversité au sein de la stratégie d'entreprise (**engagement 1**), l'intégration de la biodiversité dans les décisions tout au long de la chaîne de valeur (**engagement 4**), ainsi que la mise en œuvre de la séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser) et la réalisation du zéro perte nette de biodiversité (**engagement 5**), se démarquent comme étant **les domaines les plus fréquemment abordés par les entreprises dans le cadre de leurs engagements individuels**. Ces thèmes ont fait l'objet d'environ 70 actions chacun, soulignant leur importance dans les démarches des entreprises en matière de préservation de la biodiversité.

Les domaines les moins traités par les entreprises englobent les **engagements communs 6, 7 et 10**, qui se concentrent respectivement sur **les Solutions Fondées sur la Nature** (selon la définition de l'UICN⁽⁹⁾), les **dialogues concernant la biodiversité avec les parties prenantes**, et les interactions avec les pouvoirs publics. **Au total, 84 actions concernent ces trois engagements communs, reflétant une moindre priorité accordée à ces aspects dans les démarches des entreprises en matière de biodiversité.**

e) Communication interne et/ou externe sur l'exécution des engagements



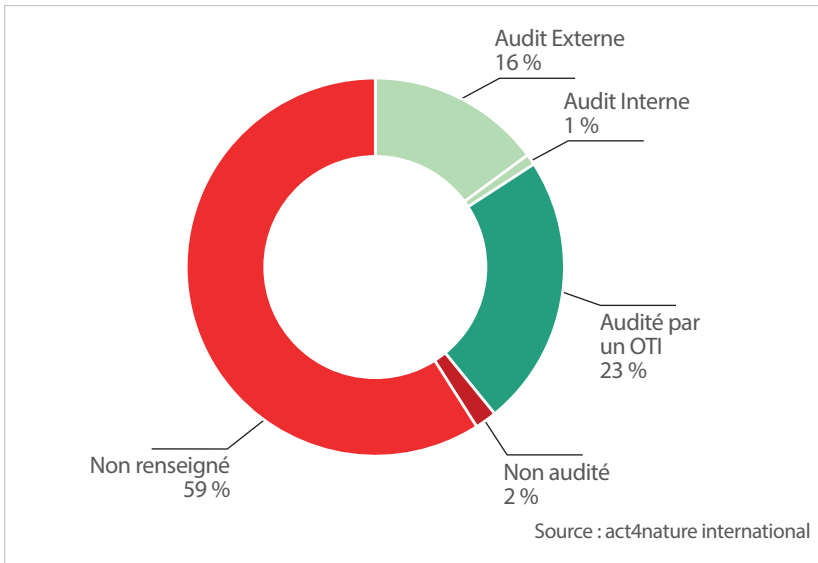
8 Annexe 3

9 <https://uicn.fr/solutions-fondees-sur-la-nature/>

Le dixième engagement commun d'act4nature international précise la nécessité de « rendre compte publiquement de la mise en œuvre de ces engagements et des plans d'actions individuels volontaires ». **58 % des engagements ont fait l'objet d'une communication des informations justifiant leur mise en œuvre par les entreprises, que ce soit en interne ou en externe.** Une action corrective est souhaitable.

Dans le précédent bilan, 85 % des engagements avaient fait l'objet d'une communication. Ceci est probablement dû au changement de périmètre. Le bilan 2020-2022 se concentre exclusivement sur les engagements arrivant à échéance sur cette période. Pour les entreprises ayant communiqué leurs engagements, une variété de canaux de communication a été utilisée, notamment les sites internet, les documents d'enregistrement universel ou d'autres types de rapports.

f) Modes de vérification des engagements



Le bilan de la vérification des informations fournies par les entreprises engagées a été établi. Pour 59 % des engagements, cette information n'a pas été renseignée. Ce manque significatif d'informations sur le mode de vérification ne permet pas d'analyser et d'identifier de manière fiable les tendances suivies par les entreprises par rapport au bilan précédent.

Les informations relatives à l'exécution de 23 % des engagements ont cependant été auditées par un **Organisme Tiers Indépendant (OTI)**. Les audits menés dans le contexte de la validation des données extra-financières peuvent être mis en œuvre sous diverses modalités, notamment par le biais d'une revue de sincérité, d'une analyse de la politique de biodiversité, d'une vérification d'un ou de plusieurs indicateurs, ou encore d'une vérification multi-niveau.

D'autre part, il convient de noter que les informations relatives à la mise en œuvre de **16 % des engagements ont été soumises à d'autres méthodes de vérification externe**, notamment par le biais de labels tels que « **Refuge LPO** » et « **BiodiverCity** », de certifications telles que « **Engagement Biodiversité** » d'Ecocert et « **RSPO** ». En outre, une **inspection interne** a été menée par une équipe dédiée au sein de certaines entreprises pour **2 % des engagements**.



Conclusion

Les résultats de ce bilan sont encourageants et confirment qu'act4nature international permet la concrétisation des engagements pris par les entreprises en actions qui s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue. Son format, qui se veut volontairement simple et accessible, facilite la prise en main des sujets biodiversité au sein des équipes opérationnelles et mobilise l'ensemble des collaborateurs jusqu'à la direction générale de l'entreprise. En effet, l'approche trans-sectorielle du dispositif permet à chaque entreprise d'évaluer et piloter sa stratégie en faveur de la biodiversité en fonction des enjeux matériels de son secteur d'activité et de l'adapter à ses moyens financiers et humains.

L'analyse des 318 engagements arrivés à échéance pour la période 2020-2022 démontre le caractère transverse des différentes thématiques biodiversité. En effet, la diversité des approches adoptées par les entreprises pour évaluer et piloter leur stratégie témoigne de la variété des enjeux biodiversité.

Ce bilan a pour objectif d'évaluer la mise en œuvre des engagements pris par les entreprises, mais il permet avant tout de les encourager à poursuivre leur progression et d'inviter les autres entreprises à s'engager.

Bien que ces résultats confirment l'efficacité et la pertinence du dispositif act4nature international, ils démontrent néanmoins une certaine difficulté des entreprises à communiquer sur leurs réalisations de manière publique et régulière, ainsi que sur les modes de vérification de la mise en œuvre des engagements. Une voie de progrès pour le prochain bilan sera donc d'améliorer la communication des résultats et de préciser l'application de la vérification des données collectées.

La méthodologie de collecte des données sera améliorée sur la base des enseignements tirés des deux premières éditions.

L'analyse des résultats du bilan est librement accessible sur le site d'act4nature international ainsi que chacune des grilles renseignées par les entreprises.

Annexe 1 :

Les 10 engagements communs

- 1 Intégrer la biodiversité dans notre stratégie d'entreprise en se fondant sur les connaissances scientifiques disponibles.
- 2 Dialoguer avec l'ensemble de nos parties prenantes sur leurs attentes, nos impacts, nos actions et nos progrès.
- 3 Évaluer les différentes composantes de la biodiversité qui nous concernent par des indicateurs d'impacts directs et indirects, de risques et de progrès, et, lorsque c'est pertinent pour la prise de décision, évaluer économiquement nos impacts et notre dépendance au bon fonctionnement des écosystèmes.
- 4 Promouvoir l'intégration progressive de la biodiversité dans les décisions tout au long de nos chaînes de valeur, de la production des matières premières naturelles jusqu'à la fin de vie des produits après usage par les consommateurs.
- 5 Éviter en premier lieu, réduire et en dernier lieu compenser nos impacts, en visant au cas par cas au moins une absence de perte nette, voire un gain net de biodiversité, dans nos activités et zones géographiques d'influence, et en prenant en compte les besoins d'adaptation des écosystèmes au changement climatique.
- 6 Développer en priorité des Solutions Fondées sur la Nature, en nous assurant que leur mise en œuvre est conduite de façon scientifiquement fondée et bénéfique pour la biodiversité, notamment en promouvant une certaine variété dans ces solutions.
- 7 Intégrer la biodiversité dans notre dialogue avec les pouvoirs publics, de manière à appuyer la prise en compte de cet enjeu dans les politiques publiques ; lorsque nous y sommes invités, contribuer aux stratégies nationales pour la biodiversité des pays dans lesquels nous intervenons.
- 8 Sensibiliser et former nos collaborateurs à la biodiversité et à sa relation avec leurs métiers ; promouvoir et encourager leurs initiatives en faveur de la nature et accorder une reconnaissance à ces actions et pratiques.
- 9 Mobiliser les ressources et établir les partenariats appropriés pour soutenir nos actions concrètes et en assurer le suivi.
- 10 Rendre compte publiquement de la mise en œuvre de ces engagements et de nos plans d'actions individuels volontaires.

Annexe 2 : Les critères SMART

- **Spécifique** : ensemble d'actions pouvant être de natures diverses et avoir des liens directs et indirects avec la biodiversité.
- **Mesurable** : il est possible d'en suivre la mise en œuvre effective par des indicateurs d'impacts directs et indirects, de risques et de progrès ; il est également possible d'en identifier, suivre et évaluer les effets sur l'état de la biodiversité et sur l'évolution des comportements d'acteurs.
- **Additionnel** : qui va au-delà du simple respect de la législation et de la réglementation, mais aussi peut être additionnel par rapport à la politique passée et actuelle de l'entreprise. Qui conduit à des effets positifs, significatifs, matériels, directs ou indirects, sur la biodiversité, sans effets négatifs.
- **Réaliste** : en cohérence avec l'ensemble des activités de l'entreprise signataire, que ce soit en termes d'évitement, réduction des impacts négatifs ou de mesures favorables à la biodiversité. Les objectifs des actions sont définis de façon proportionnée à la taille, aux moyens et aux activités de l'entreprise.
- **Temporellement encadré** : les objectifs et les actions prévues évoluent et s'intègrent dans une ambition progressive, afin d'améliorer la performance écologique de l'entreprise. C'est un véritable programme, ayant une durée explicite et des dates de mise en œuvre.

Annexe 3 : Les partenaires d'act4nature international

● Réseaux d'entreprises



Network France



Alliance pour
la Préservation
des Forêts



COLLÈGE
DES DIRECTEURS
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE



Observatoire
de la responsabilité
sociétale
des entreprises

● Organisme public



● ONG environnementales



● Partenaires scientifiques



Remerciements

Ce bilan a été réalisé par le secrétariat d'act4nature international sous la responsabilité de l'Afep, EpE et le MEDEF. Ceux-ci remercient Nicolas Boquet, Directeur Environnement de l'Afep, Sébastien Sureau, Directeur de mission Environnement du MEDEF, Benoît Galaup, Responsable Biodiversité, Finance et Numérique chez EpE, Mona Rivet, chargée de mission Biodiversité chez EpE, Maud Liron, et Hélène Marotine, successivement Manager act4nature international, qui ont organisé la collecte des données fournies par les entreprises et rédigé ce bilan.

L'Afep, EpE et le MEDEF remercient également les partenaires d'act4nature international et les entreprises engagées pour leurs contributions à la dynamique de ce dispositif.

Nicolas Boquet, Directeur Environnement-Climat-Energie de l'Afep

Claire Tutenuit, Déléguée générale d'Entreprises pour l'Environnement (EpE)

Laurence Rouger de Grivel, Directrice Transition Ecologique du Mouvement des Entreprises de France

Ce document a été imprimé par une imprimerie
qui intègre le management environnemental
dans sa politique globale, sur du papier PEFC.

Entreprises engagées dans act4nature international



En date du 1^{er} février 2024

act4nature
international